

RÉOUVERTURE DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

**MESURES
CORONAVIRUS
COVID-19**

Depuis le 16 mars dernier et l'annonce gouvernementale du confinement général, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a mis tout en oeuvre pour assurer ses missions dans les conditions de travail et d'accueil du public, adaptées aux mesures sanitaires en vigueur. Aujourd'hui, l'heure est au déconfinement, le siège de la collectivité peut rouvrir au public à partir de mardi 2 juin.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

> LE SIÈGE SOCIAL - RÉOUVERTURE AU PUBLIC À PARTIR DU 2 JUIN

A compter du mardi 2 juin, le siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sera ouvert au public aux jours et horaires habituels :

> Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé les jours fériés)

dans les conditions d'accueil adaptées à la situation.

LES CONDITIONS D'ACCÈS :



UN ACCUEIL INDIVIDUEL DU PUBLIC

Pas de regroupement dans le hall d'accueil, l'attente se fera en extérieur avec un accès unique.



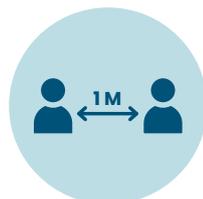
LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Nous vous demandons de venir équipé d'un masque



UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE LORS DE VOTRE PASSAGE

Une solution sera mise à votre disposition dès l'entrée



DISTANCIATION SOCIALE

Maintenez une distance d'au moins 1 mètre avec votre interlocuteur

Pour contacter nos services : 02 31 90 42 18 - accueil@paysdefalaise.fr

CONTACT PRESSE

Service Communication

Communauté de Communes du Pays de Falaise

Tél : 02.31.90.42.18 - communication@paysdefalaise.fr